

PROGRAMME DE FORMATION

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteur Sanitaire et Social (PRAP 2S)

La formation-action PRAP 2S est intégrée dans la dynamique de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Outre la réponse aux obligations réglementaires de l'employeur (Article L.4121-1 du Code du Travail), elle permet à tout professionnel de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique et de devenir une force de proposition en matière d'amélioration des conditions de travail.

Public et pré-requis

- Tout salarié issu du secteur sanitaire et social (PRAP 2S)
- Groupe de 4 à 10 pers.
- Pas de pré-requis

Durée

2 jours soit 14 heures

Lieu

- Intra entreprise : dans vos locaux

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances : directifs & interactifs
- Démonstrations commentées et justifiées
- Ateliers d'apprentissage
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié
- Fauteuil(s) roulant(s)
- Lit(s) médicalisé(s)
- Disque(s) de pivotement
- Planchettes de transfert
- Draps de glissement
- Vidéos de présentation d'autres matériels
- Formation dispensée en Français

Intervenant

- Dispensée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Évaluation

- Évaluation continue et certificative

Objectif

- Connaître les risques de son métier afin de les repérer dans son environnement professionnel
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues
- Participer à la maîtrise du risque lié à l'activité physique et à sa prévention

Contenu

- Notions de bases en prévention et intérêt de la démarche
 - Risques, danger, AT/MP, statistiques
 - Les acteurs de la prévention
 - Schéma d'analyse d'accident
- Le corps humain : fonctionnement et limites
 - Anatomie et pathologies (TMS, lombalgies)
 - Activité dynamique et statique au travail
 - Les différents facteurs de risques
- Observation et analyse du travail
 - La situation de travail et l'homme
 - Les éléments de la situation de travail
 - Outils d'observation et d'analyse
- Etre acteur en prévention
 - Adapter le travail
 - Participer à la prévention et à la maîtrise des risques dans l'entreprise
 - Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort



Validation

Un Certificat d'Acteur Prévention des risques liés à l'activité physique est délivré par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS au stagiaire ayant participé activement à la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Ce certificat est valable 24 mois, il impose de maintenir et actualiser ses compétences.

À noter

Cette démarche de prévention implique l'engagement de l'encadrement ou de l'employeur, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines dans l'entreprise.